



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-deux le neuf juin à vingt heures cinquante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENT(E)S :

M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline

ABSENT(E)S-EXCUSÉ(E)S :

M. BARTHELEMY Fabrice, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, M. RAMBAUD Jérémy, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENT(E)S

Mme AURILLON Noémie

POUVOIRS :

M. BARTHELEMY Fabrice donne pouvoir à M. BRULÉ Joseph
Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline
Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie

M. RICHARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mai 2023
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Participation communale 2023 aux frais administratifs école publique Hugues Aufray
4. Créations de postes non permanents pour renouvellement de contrats
5. Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de services « études de faisabilité photovoltaïques » Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)
6. Signature d'une promesse de vente pour l'acquisition d'un terrain pour travaux d'assainissement aux Mazeries.
7. Motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus
8. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
9. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-084	03/05/2023	POINT P	Sacs de chaux pour joints mur du cimetière	381.24	
D-2023-085	26/04/2023	ALTERBURO	Fournitures administratives	774.95	
D-2023-086	02/05/2023	LEFORT AUTOCARS	Transport écoles visite ferme	240.00	
D-2023-087	02/05/2023	GOUBAULT	Impression tickets saison culturelle	330.00	
D-2023-088	03/05/2023	ALT BLANCHISSERIE	Lavage vêtements travail ST + agents ménage	1 189.73	Coût estimatif annuel
D-2023-089	04/05/2023	RAMET	Tondeuse Service espace vert	1 062.90	Roue de secours pour tondeuse Grillo et lames de coupes
D-2023-090	04/05/2023	JPH DISTRIBUTION	Hygiène	294.08	Pulvérisateur électrique + casier verres pour tables de l'école
D-2023-091	04/05/2023	BAILLY QUAIREAU	Bâtiments	808.03	Construction d'un box au sous-sol salle poly pour l'association DÉPOSÉ C'EST TROUVÉ
D-2023-092	04/05/2023	CHAMPION	Matériel ST	27.06	Blis soupape sécurité
D-2023-093	04/05/2023	PLANCHENAUT	Imprimerie	96.18	Plans A0 couleurs PLU modification
D-2023-094	11/05/2023	MF PRO	Nettoyeur haute pression eau chaude et transpalette	4 027.20	Matériel ST prévu au BP 2023
D-2023-095	11/05/2023	JR SIGNALISATION	Poteaux pour sécurisation villages	312.00	Virage Jounière
D-2023-096	16/05/2023	FOULONNEAU BROYAGE	Broyage déchets verts	1 595.40	
D-2023-097	16/05/2023	BERNER	Consommable/ ST	505.19	Boulons, forets, écrous, graisse ...
D-2023-098	17/05/2023	ART ET COULEUR	Ravalement salle des chênes	29 609.90	
D-2023-099	23/05/2023	BSF	Travaux mise en location maison HÉAS- menuiserie	3 423.60	Prévu au BP 2023
D-2023-100	23/05/2023	GC ÉLEC	Travaux mise en location maison HÉAS- élec	3 457.20	Prévu au BP 2023
D-2023-101	23/05/2023	GASTINEAU	Travaux mise en location maison HÉAS- peinture	4 704.92	Prévu au BP 2023
D-2023-102	23/05/2023	KABELIS	Peinture terrains foot	597.85	
D-2023-103	22/05/2023	SINGER	4 aspirateurs pour le restaurant scolaire	2 850.00	
D-2023-104	23/05/2023	ÉCHOPPE	Vêtements de travail Restaurant scolaire	516.00	
D-2023-105		SCAEL	Alimentation pour les inventaires participatif des 14 & 27/05/2023	176.23	
D-2023-106	25/05/2023	MAINFRAIS	Aménagement cimetière	1 353.60	Bancs + plaque ossuaire
D-2023-107	31/05/2023	SODIMAR	Bac résine pour l'entrée vestiaire foot	589.20	Matériel de récupération d'eau sale
D-2023-108	31/05/2023	BOIS EXPO	Cabanon en bois pour aménagement cimetière	6 992.77	
D-2023-109	31/05/2023	SYDELA	Déplacement d'un poteau d'éclairage rue de la sucrerie	1 882.82	
D-2023-110	31/05/2023	EFFIVERT	Regarnissage + 1 décompactage sur chaque terrain foot pour 2023	4 848.00	

NUMÉRO	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) EN € - OBSERVATIONS	OBSERVATIONS COMMENTAIRE
D-2023-111	31/05/2023	ARRONDEL	Mission MCE réseau pluvial Mazeris	11 040.00	
D-2023-112	31/05/2023	EDFA	Divers petits équipements pour le CTM	710.50	Petits outillages
D-2023-113	31/05/2023	BHD	Bâche structure	592.12	
TOTAL				84 988.67	

3. N°2023-06-42 Participation communale 2023 aux frais administratifs école publique Hugues Aufray

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal avait décidé de voter les participations et subventions 2023 aux écoles de la commune. Dans cette délibération, il avait été omis d'intégrer les frais administratifs de l'école publique Hugues Aufray

La Commission finances propose aux membres du Conseil de voter la participation communale au titre des dépenses de frais administratifs 2023 attribuée à l'école publique Hugues Aufray :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 02 et du 14 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer, pour l'année 2023, une participation de 1 600,00€ à l'école Hugues Aufray, pour les dépenses de frais administratifs.

4. N°2023-06-43 Créations de postes non permanents pour renouvellement de contrats

Présentation : Daniel PAGEAU

Explication

L'effectif du personnel communal est composé d'agents titulaires et d'agents non-titulaires (en CDD ou CDI). En 2021 des postes non permanents pour renouvellement de contrats pour l'année scolaire 2022-2023 avaient été créés. Pour l'année scolaire 2023-2024 il convient de créer des postes non permanents pour renouvellement de contrats pour les agents contractuels du service restaurant scolaire, pause méridienne, surveillance de cours et accompagnateurs.

Le Conseil Municipal est informé qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 relatif à l'accroissement temporaire d'activités (article 3, 1°),

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du 19 mai 2022 relative à la mise à jour du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Considérant que l'organisation des services municipaux nécessite des recrutements pour besoins temporaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CRÉE** pour renouvellement de contrats pour l'année scolaire 2023-2024 :
 - **4 postes** d'adjoints d'animation à raison de 6,34 heures hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »
 - **4 postes** d'adjoints d'animation à raison de 4,57 heures hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint d'animation à raison de 2,25 heures hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint d'animation à raison de 3,05 heures hebdomadaires (annualisées) de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

5. N°2023-06-44 Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de services « études de faisabilité photovoltaïques » Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N° N°2022-09-71 en date du 08 septembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé et autorisé une convention relative aux : « Projets Photovoltaïques : Proposition d'étude de diagnostic de Structures sur bâtiments communaux par TE44 (anciennement SYDELA) » pour un montant de 6 810 €. Depuis TE44 a fait évoluer le montant en le passant à 8 610 €. Cette augmentation s'explique par le nombre de toitures à étudier sur l'école publique Hugues Aufray qui passe d'une à deux toitures.

C'est pourquoi, les parties conviennent de modifier, par le biais d'un avenant, le périmètre d'intervention de l'accompagnement à la réalisation de diagnostic complet de structure pour y intégrer ces modifications.

Mme Julie FAYOLLE précise que TE44 n'était pas probant en matière de photovoltaïque

Considérant la présentation ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 voix contre, 2 abstentions 16 voix pour :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition de services « études de faisabilité photovoltaïques » Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

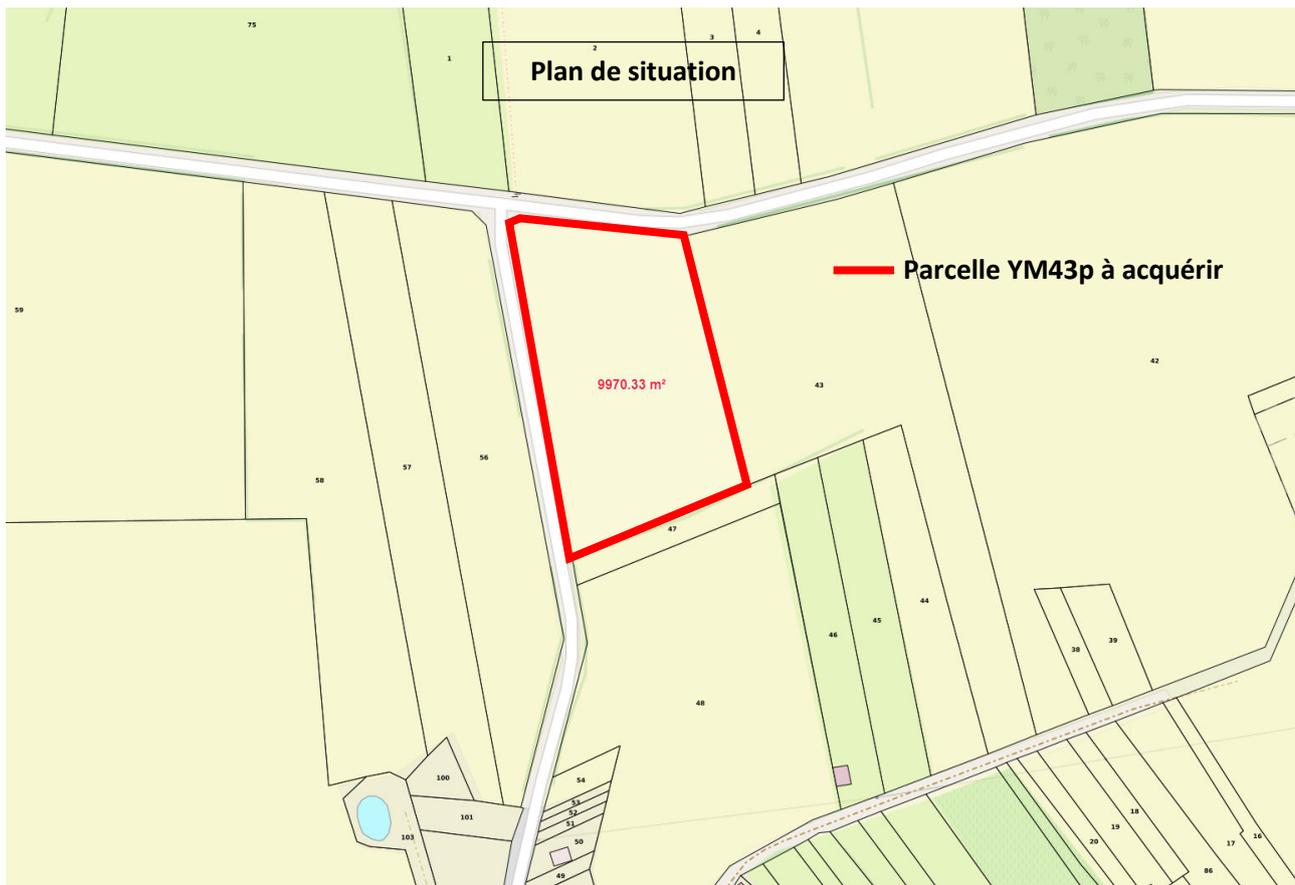
6. N°2023-06-45 Signature d'une promesse de vente pour l'acquisition d'un terrain pour travaux d'assainissement aux Mazeries.

Présentation : Joseph BRULE

Dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales (SDAP), des travaux de canalisation et d'équilibrage des eaux pluviales en provenance des Thivières, Roseraie, Mazeries doivent être effectués et nécessite la construction d'un bassin de rétention au niveau de la route des Noues dont le trop plein serait dirigé vers le ruisseau des Noues. La création de ce bassin nécessite l'acquisition partielle d'un terrain situé sur une parcelle YM – 43p appartenant aux conjoints PAGEAU.

Vu le code Général des Collectivités Territoriale, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Considérant la nécessité d'acquérir une parcelle agricole de terrain située à « la Vigne des Mazeries » à Couffé, cadastrée section YM numéro 43p, classée en zone A du PLU pour une surface d'environ 9 970.33m² (voir plan), nécessaire à la création d'un bassin de rétention d'eau pluviale.



Considérant que l'estimation du bien est 0,26€/m²

Considérant que M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé, fait partie des consorts vendeurs

Considérant que M. Daniel PAGEAU a quitté la salle et n'a pas participé au vote,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la promesse de vente pour l'acquisition d'une parcelle agricole de terrain située à « la Vigne des Mazeris » à Couffé, cadastrée section YM numéro 43p, classée en zone A du PLU (voir plan), pour la création d'un bassin de rétention d'eau pluviale pour un montant de 0,26€/m² soit environ 2 592,29€ pour une surface totale d'environ 9 970.33m² (à confirmer par le document d'arpentage d'un géomètre)
- **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe au maire Mme Suzanne LELAURE à signer cette promesse de vente et tous documents s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

7. N°2023-06-46 Motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus

Présentation : Daniel PAGEAU

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui

qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en oeuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'État, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 3 abstentions et 16 voix pour :

- **ADOpte** la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus.

8. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

8.1. CR commission Patrimoine et Tourisme du 1/06/2023

Présentation : Cécile COTTINEAU

Le groupe de travail « Le bourg à l'ancienne », après plusieurs mois d'inactivité, va reprendre l'élaboration du parcours d'interprétation patrimoniale. Afin de l'inscrire justement dans le paysage coufféen, il être fait appel à un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Aire camping-cars : La commission va continuer les recherches concernant l'aménagement des aires de camping-cars : type d'aménagement, vidange, électricité, eau, accès payant, ...

400 ans Château de la Contrie : En 2024, le château de la Contrie fêtera ses 400 ans. Les journées du patrimoine en septembre 2024 permettront de (re)découvrir son histoire. La Mairie, par le biais de cette

commission, sera partenaire de l'événement en lien avec l'association Au temps le dire et M. Des Lauriers qui est d'accord pour ouvrir son parc à cette occasion.

Pressoirs de la Sucrierie : Le groupe-projet « Mise en valeur des pressoirs » travaille sur la mise en valeur, le lieu d'implantation, le remontage et forme d'abri..

8.2. Restitution résultat enquête enseignement musicale

Présentation : Frédéric DELANOUE



CONTEXTE - Structuration de l'enseignement musical à Couffé

La COMPA n'a pas envisagé de territorialiser l'enseignement musical. Elle ne s'appuie que sur les structures associatives.

Le coût des adhésions pour les familles est lourd, et parfois rédhibitoire pour certaines. A cela s'ajoute pour une famille de Couffé les déplacements, trois fois par semaine pour les cours.

Le financement sollicité auprès des communes adhérentes est de 2.50 € /habitant, soit un coût de 6 498 € pour la commune dans le cas d'un rattachement à une structure.

L'association Unis.sons, créée en mai 2021, assure les cours de musique pour la commune de Ligné et du Cellier depuis septembre 2021. **Aucun élève de Couffé n'est rattachée à cette école mentionné dans les réponses à notre enquête. Par contre 7 élèves sont rattachés à ARPEGE d'Anenis.**

REFLEXION DU GROUPE DE TRAVAIL - Structuration de l'enseignement musical à Couffé

- Elaborer un projet pédagogique et chercher à répondre aux attentes des Coufféen.ne.s
- Dans un premier temps, se projeter sur un projet d'école pour les petits et rester dans l'animation afin de faire découvrir et donner envie.
- Permettre la participation associative communale. ALC, Harmonie, La Touche de trop, Fanfare S'Kon PeuH ...
- Mettre en relation les musicien.ne.s
- Construire l'éveil et la pratique collective. (Mais les enfants veulent très vite pratiquer)

DES ESPACES DÉDIÉS À LA MUSIQUE

La salle paroissiale située au-dessus de la salle des chênes serait mise à disposition pour l'enseignement musical. Pour la batterie, la salle du sous-sol de l'Althéa peut être proposée.

GESTION DES PLANNINGS ET ADHÉSIONS

L'association Loisirs et Culture propose d'être la porte d'entrée aux cours et ateliers proposés

Conclusion : A ce jour, l'hypothèse d'une création d'école de musique à Couffé ne semble pas suffisamment élaborée et viable. Cependant les propositions d'éveil musical pour les plus jeunes sont de réelles opportunités pour l'avenir et envisager l'installation pérenne d'une structure d'enseignement musical dans les années à venir.

Attente des réponses aux sollicitation des écoles de musique Unis-sons et ARPEGE

Quatre personnes se sont portées volontaires pour donner les cours : Evelyne BIDET, Manon BRANOWSKI, Nicolas BIDET et Cyrille PICHON

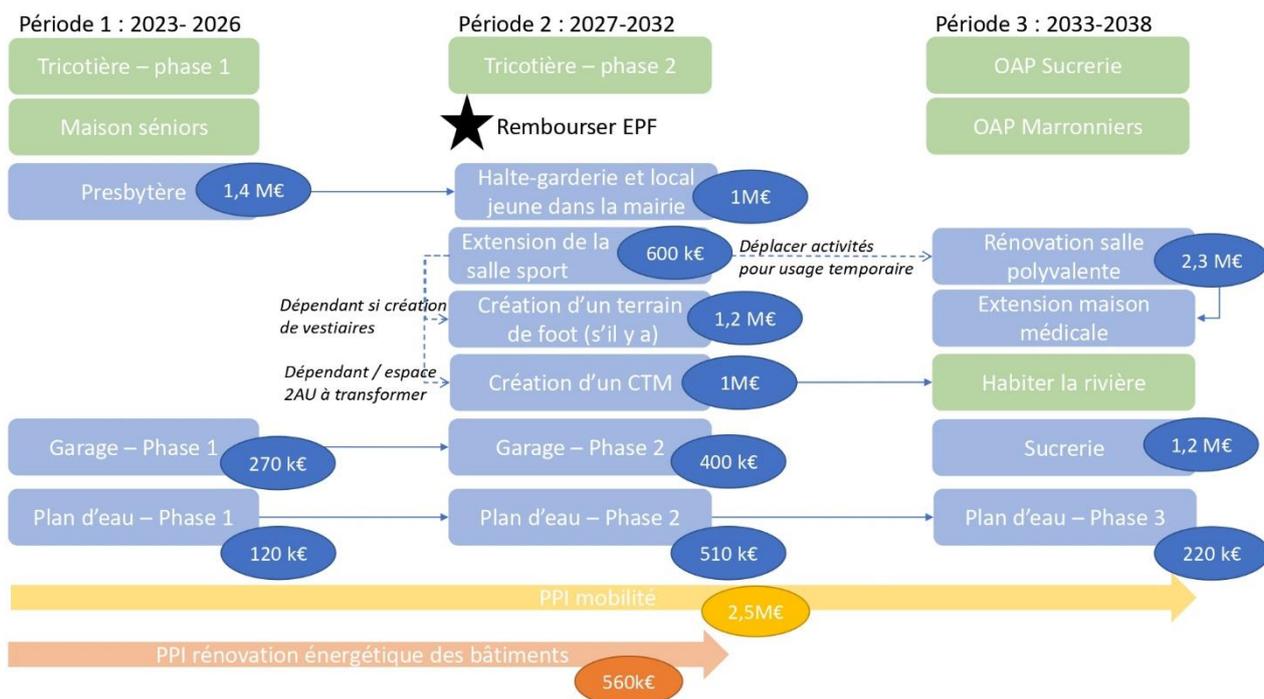
En ce qui concerne la proposition de la COMPA relative à la participation des communes aux écoles de musique (La COMPA ne gérant que le groupement d'employeur), devant le peu de réponse des communes, le sujet doit être réétudié par la commission COMPA.

Une nouvelle réunion du groupe de travail municipal est prévue fin juin pour mettre en place le cadre et les adhésions

9. Informations et questions diverses

9.1. Plan guide cœur de bourg – Priorisation des projets pour Couffé 2040

Présentation : Leïla THOMINIAUX



Les orientations pour décisions à prendre lors CM du 06 juillet 2023, en prenant en compte les nécessités de pouvoir assurer les services ou maintenir les activités durant les périodes de travaux ou de transition.

- Ex. Tenir compte des activités des associations lors rénovation salle polyvalente.

Garage bas du bourg : Phase 1 achat et dépollution -> phase 2 aménagement

Au niveau des projets non liés : Sucrierie -> Etudier la mise en aménagement temporaire (D. Jouneau)

Prioriser la halte-garderie (S. Feillard)

9.2. Eco R'aide à COUFFE – 5 au 7 juillet 2023 (Co-organisation COMPA/SIVOM Ligné)

Présentation : Frédéric DELANOUE

- 20 équipes de 4 jeunes de 13 à 17 ans

Organisation :

Mercredi 5 juillet : accueil/installation campement au complexe sportif de Couffé

- 13 H ouverture officielle, suivie d'ateliers et épreuves (5 équipes/atelier)
- Atelier éco-citoyen : mobilité
- Intervention association SupporTerre => Jeu en piste
- Baskin
- Dîner soirée jeux traditionnels à la Gazillardière

Jeudi 6 juillet : Couffé – Vallée du Havre

- Épreuves éco-citoyennes (nature, tir à l'arc, canoé, biathlon...)
- Foodtruck/danse salle polyvalente

Vendredi 7 juillet : Couffé- plan d'eau

Epreuve sport endurance VTT, course d'orientation, canoé

18 H : Remise des récompenses, pot de clôture à la salle des sports

9.3. Team and run – 30 juin à la Charbonnière à partir de 17 H

Présentation : Frédéric DELANOUE

Course à pied de 15 km en relais par équipe de trois – 450 participants maximum

Cause soutenue : Soutien d'un projet sur le handicap en lien avec LIONS et ROTARY

Il n'y aura pas d'équipe élus, agents de la commune engagée pour cette édition.

9.4. Retour sur les représentations du festival « Harpes au Max » le 14 mai 2023 à Couffé

Présentation : Frédéric DELANOUE/Sylvie FEILLARD

Le spectacle présenté à Couffé était de super qualité. 70 spectateurs -> Regrets que peu de Coufféens y ont assisté.

Plusieurs autres animations ont eu lieu auprès de l'école H. AUFRAY et des déambulations au château de la Contrie et à la Gazi.

9.5. Suivi des travaux Atlantic'eau dans le bourg

Présentation : Joseph BRULE

La grande canalisation doit être achevée vers le 13 juin 2023. Ensuite mise en eaux et travail de nettoyage de la canalisation, puis 33 branchements à raccorder. Les travaux ont pris du retard et devraient se terminer vers mi-juillet dans les conditions de circulation actuelle

Il a été rappelé la nécessité d'améliorer la traversée des intersections (mise à niveau de la route) et la vigilance à apporter avec le début des moissons et la recrudescence des transports.

9.6. Retour sur les sorties animations découvertes et inventaires naturalistes dans le cadre de l'ABC

Présentation : Laurent GOURET

Animations diverses :

14 Mai 2023 : Grand inventaire participatif n° 1 à la Loge aux Moines -> 40 participants – 7 naturalistes

27 mai 2023, sur les oiseaux, papillons de nuit et grand inventaire naturaliste participatif n° 2
-> Bon déroulement logistique avec des intervenants passionnés et compétents.
-> Participation faible le matin et légère l'après-midi (50 % coufféens et 50 % nantais)
-> Soirée papillons : super moment avec une participation de 20 personnes et O. DURAND, très bon animateur.
Très bon accueil de Serge COLLINEAU sur ses vieilles prairies et à la GAZI sur son site emblématique.

Reste une sortie chauve-souris au plan d'eau le 10 juin 2023 et dans les pas du naturaliste le 14 juin.
Les résultats de l'ABC seront rendus en septembre.
A noter une grande satisfaction et intérêts des écoles avec le souhait que cela continue...

9.7. Rénovation tombes dans le cimetière

Présentation : Cécile COTTINEAU

Lors de la reprise des concessions abandonnées, quelques tombes pour lesquelles (5) il avait été relevé un intérêt patrimonial ou historique ont été sauvegardées. Ces dernières ont fait l'objet d'une restauration par des membres de l'association « Au temps le Dire » et de l'amicale des marguilliers que nous remercions pour leur contribution à la sauvegarde du patrimoine.

La participation de la Municipalité s'étant résumé en la fourniture de matériaux pour la rénovation.

9.8. Dates à retenir

Présentation : Daniel PAGEAU

Judi 08 juin 2023 à 14h00 : Présentation de l'Esquisse de la Tricotière aux agents -> **Report**

13 Juin 2023 à 14h00 (Mairie) : Présentation plan guide cœur de bourg aux agents municipaux animée par voix mixtes

14 Juin 2023 à 18h30 (salle polyvalente) => Réunion publique : Restitution Tricotière

9.9. Divers

Leïla THOMINIAUX : Sondage pour la réunion du 7/07/2023 -> Envoyer réponse pour participation

Frédéric DELANOUE : Point sur la présence des élus pour Couffé en fête du 26 août 2023

Séance levée à 22h47

FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 09-06-2023

SÉANCE N°07 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le neuf juin à vingt heures cinquante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline

ABSENTE-EXCUSÉE : M. BARTHELEMY Fabrice, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, M. SOULARD Éric, Mme VIGNOLET Céline

ABSENTE : Mme AURILLON Noémie, M. RAMBAUD Jérémy,

POUVOIRS :

M. BARTHELEMY Fabrice donne pouvoir à M. BRULÉ Joseph
Mme LELAURE Suzanne donne pouvoir à Mme VALEAU Roseline
Mme VIGNOLET Céline donne pouvoir à Mme FEILLARD Sylvie
M. RICHARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M. BLANDIN Fabrice		Mme GUYONNET Émilie	
M. BRULÉ Joseph		M. JOUNEAU Daniel	
M. CHEVALIER Charles		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
Mme COTTINEAU Cécile		M. PAGEAU Daniel	
M. DELANOUE Frédéric		M. RICHARD Thierry	
Mme FAYOLLE Julie		M. TERRIEN Yves	
Mme FEILLARD Sylvie		Mme THOMINIAUX Leïla	
M. GOURET Laurent		Mme VALEAU Roseline	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie